



Transcription

10 M 20

Rapport du Lieutenant Rappel, commandant la section sur la fermeture d'une fabrique de chaussures travaillant pour la défense nationale

A Bayonne le 15 octobre 1918

Le 14 octobre 1918 à 10 heures, la maison Amespil, Salvat, de Hasparren ayant voulu régler à ses ouvriers une indemnité de vie chère due à ceux employés à la fabrication de la chaussure nationale, au taux de 0,50 franc par jour et par ouvrier fixé par elle, le sous lieutenant militaire Claudion a, sur le refus des mêmes ouvriers qui revendiquent une indemnité de 1 franc par jour, congédié le personnel et fermé sa fabrique.

Le nombre des ouvriers employés par la maison Amespil atteint par le chômage est d'une centaine, tant hommes que femmes.

Tous sont calmes et ne se livrent à aucune manifestation.

Monsieur le Juge de Paix d'Hasparren se propose de les appeler devant lui en conciliation avec leur patron.

Les autres fabriques de chaussures de la localité qui occupent une moyenne de 400 ouvriers continuent à travailler.

Aucune mesure spéciale ne paraît nécessaire jusqu'à l'heure actuelle.

Rapport du commandant Rappel commandant la section sur la reprise du travail dans la fabrique de chaussures Amespil d'Hasparren

A Bayonne le 17 octobre 1918

Monsieur le Juge de Paix d'Hasparren étant parvenu le 15 octobre 1918 à concilier les délégués des ouvriers travaillant à la fabrique de chaussure nationale Amespil avec les patrons de cet établissement, le travail a repris le lendemain 16 octobre.

Les ouvriers ont accepté de percevoir l'indemnité fixée par M. le sous-intendant militaire sous réserve d'appel de cette décision dans le cas où il serait reconnu qu'elle lèse les intérêts de la main d'œuvre ouvrière.

Tous les ouvriers sont rentrés à la fabrique, ils sont calmes. Aucune manifestation.